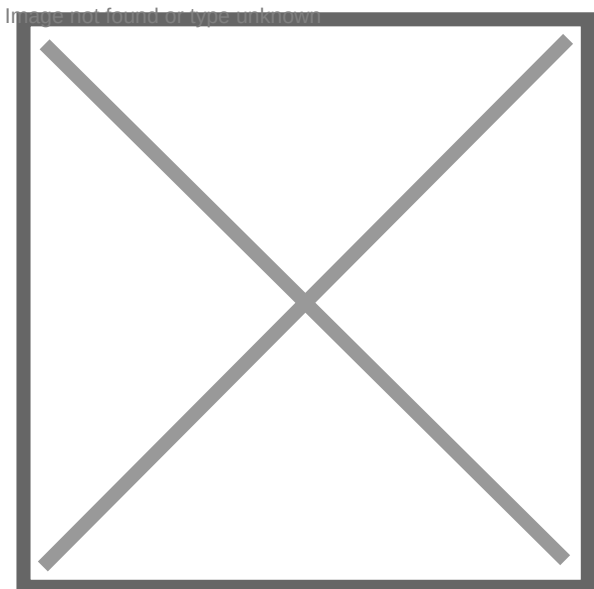




Rehabilitation moilin cadastré zone agricole

Par **adri1**, le **08/11/2009** à **17:07**

bonjour,rnj envisage d acheter un vieux moulin,dont il ne reste que le toit et les murs,sur un terrain agricole,qui est cadastrer et qui a ,par le passé, deja servi d habitation(presence d 'une pierre d evier et d'un conduit de cheminée).rnPuis je rehabilite ce moulin,alors qu il est cadastrer en tant que grange agricole,par quel moyen?rnSuis je tenu de déposer une demande de permis alors que le gros oeuvre est deja en place et que seul un aménagement interieur est necessaire.rnJ ai egalement entendu dire qu en ce faisant maraiché ou agriculteur,il etait possible de transformer une grange en habitation si celle si etait necessaire a l exploitation,que pouver vous me dire la dessus?rnet pour finir,si toutefois cette histoire de maraiché etait possible,le bien pourrai il etre vendu en tant qu habitation ou,redeviendrai il une grange agricole?rnMERCIrnJ ATTEND VRAIMENT VOS REPONSES IMPATIAMENT,